

# Nouvelles élections au Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie

Suite à la révision de ses statuts, le 29 janvier 2019 se tenait le Comité Syndical du SMBV Saône Vienne Scie : les délégués communautaires ont glissé leurs bulletins de vote dans l'urne afin d'élire la nouvelle gouvernance du SMBV.

Existant depuis bientôt 20 ans, le SMBV Saône Vienne Scie a vu évoluer ses compétences au fil des années. En effet, en raison des multiples enjeux présents sur son territoire (risque inondation, ruissellement, qualité de l'eau, milieux aquatiques et biodiversité), la nécessité d'orienter les actions vers une gestion globale du Grand cycle de l'eau à l'échelle des Bassins Versants de la Saône et de la Scie s'est avérée indispensable. De plus, la compétence GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), devenue obligatoire pour les Communautés de Communes et d'Agglomération de notre territoire le 1<sup>er</sup> janvier 2018, a été transférée au SMBV Saône Vienne Scie. La révision des statuts, comprenant les compétences mais aussi la représentativité des collectivités membres, a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 02 Janvier 2019.

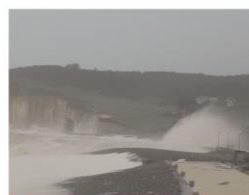
## Les nouvelles compétences



Aménagement des bassins versants



Entretien et aménagement des cours d'eau



Défense contre les inondations et la mer



Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides



Le propriétaire riverain, au travers de son ASA lorsqu'elle existe, reste responsable de l'entretien du cours d'eau.



Gestion des ruissellements



Exploitation de dispositifs de surveillance



Animation des Politiques de l'Eau



Gestion des eaux pluviales urbaines liée à la compétence assainissement et eau potable

COMPÉTENCE NON EXERCÉE

## Sa nouvelle gouvernance

Le 29 janvier 2019, malgré la neige annoncée, les délégués communautaires et communaux du SMBV se sont réunis afin d'élire la nouvelle gouvernance du SMBV Saône Vienne Scie.

M. THELU Jacques, délégué de la Communauté de Communes Terroir de Caux, a été réélu Président à la majorité absolue. Il remercie les élus de leur confiance et se réjouit de pouvoir poursuivre sa mission au sein d'une structure dans laquelle il s'investit depuis 2008. Il sera accompagné par 3 Vice-Présidents, Mme DAS Blandine et M. LEFORESTIER Nicolas, délégués à la CC Terroir de Caux et M. BAZILLE Bernard, délégué à la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime. 9 autres délégués ont été élus permettant ainsi de constituer un Bureau de 13 membres.



Jacques THELU, Président (au centre), Nicolas LEFORESTIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président (à droite), Bernard BAZILLE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président (à gauche) et Blandine DAS, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente.